



ITT 15 JOURS // ITT 6 JOURS

Par franck36

une ITT DE 15 JOURS UNE ITT DE 6 JOURS .. (HARCELEMENT DE VOSINAGE)le procureur va t il reunir les deux plaintes qui sont enc ours mais separees d unan dans les faist...je suis handicape c ets une circonstance aggravante , le fait qu il y ai plusieurs auteurs donc EN REUNION va t il jouer ici aussi en tant que circonstance aggravantesa combien estimer vous le prejudice subi , le procureur va t il classer l affaire ?

quels elements de preuve fournir ?

comment faire cesser ces agissement dans l attnete d un hypothetique proces penal?

puis je intervenir aupres du bailleur ? pour faire cesser ces troubles avec une resiliation de bail pour les agresseurs ?

il y avait deja eu agression en 2013 , mais classée sans suite !! s a git t il donc dune RECIDIVE ou non ?

merci a tous et encore bonne annnee